

La séance est ouverte à 14h39.

Monsieur VILLAIN a présidé la séance jusqu'à l'arrivée de Monsieur GEST à 14h54.

*Sont présents :*

*Pour la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole*

Monsieur Alain GEST  
Madame Brigitte FOURÉ  
Monsieur Benoit MERCUZOT  
Monsieur Pascal FRADCOURT  
Monsieur Pierre SAVREUX  
Monsieur Patrick DESSEAUX  
Monsieur Jean-Claude RENAUX  
Madame Colette FINET  
Monsieur Joseph DEBART  
Monsieur Ernest CANDELA  
Monsieur Dominique DE WITASSE-THÉZY  
Madame Francine BRIAULT

*Pour la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie*

Monsieur Laurent SOMON  
Monsieur Francis PETIT  
Monsieur François DURIEUX  
Monsieur Claude DEFLESSELLE

*Pour la Communauté de Communes Avre, Luce, Noye*

Madame Marie-Hélène MARCEL  
Madame Marie-Christine MAILLART

*Pour la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot*

Monsieur Michel WATELAIN  
Monsieur Franck BEAUVARLET  
Madame Anna-Maria LEMAIRE  
Monsieur LETESSE

*Pour la Communauté de Communes Nièvre & Somme*

Monsieur Philippe François  
Monsieur Michel VILLAIN  
Monsieur Bernard LEPERS

*Pour la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest*

Monsieur Alain DESFOSES  
Monsieur Joseph BLEYAERT  
Monsieur Jean-Jacques STOTER

<b>Point 1/</b>	- Délégations de vote	Page 2
<b>Point 2/</b>	- Désignation des secrétaires de séance	Page 2
<b>Point 3/</b>	- Communication du Président	Page 5
<b>Point 4/</b>	- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 mars 2019	Page 3
<b>Point 5/</b>	- Décision du Président	Page 2
<b>Point 6/</b>	- Approbation du Compte Administratif 2018	Page 3
<b>Point 7/</b>	- Affectation du résultat 2018	Page 3
<b>Point 8/</b>	- Approbation du Compte de Gestion 2018	Page 3
<b>Point 9/</b>	- Avenant A.D.S. 2017	Page 4
<b>Point 10/</b>	- Avenant A.D.S. 2018	Page 4
<b>Point 11/</b>	- Avenant à la convention entre L'ADUGA et le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois	Page 4
<b>Point 12/</b>	- Versement par les E.P.C.I. membres d'un acompte sur les contributions statutaires 2019	Page 5
<b>Point 13/</b>	- Désignation des membres du Pôle métropolitain du Grand Amiénois à l'ADUGA	Page 5
<b>Point 14/</b>	- Convention entre le Pôle métropolitain du Grand Amiénois et la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest concernant le Plan de Mobilité Rurale	Page 6
<b>Point 15/</b>	- Nomination d'un représentant du Pôle Métropolitain au sein de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)	Page 6
<b>Point 16/</b>	- Adhésion à Somme Numérique	Page 7
<b>Point 17/</b>	- Poste de Direction	Page 7
<b>Point 18/</b>	- Remboursement des frais de déplacement des Vice-présidents	Page 8
<b>Point 19/</b>	- Question(s) Diverse(s)	Page 8

**Michel VILLAIN :**

Je vous propose de commencer sans le Président, qui arrivera dans une dizaine de minutes.

#### **Point 1 – Délégations de vote**

**Michel VILLAIN :**

On va commencer par les délégations. J'en ai quelles unes :

Monsieur CLAISSE a donné pouvoir à Monsieur GEST  
Monsieur HERNANDEZ a donné pouvoir à Monsieur SAVREUX  
Madame PINON a donné pouvoir à Monsieur DE WITASSE-THÉZY  
Monsieur MAGNIER a donné pouvoir à Monsieur SOMON  
Monsieur LOGNON a donné pouvoir à Monsieur VILLAIN  
Monsieur AMARA a donné pouvoir à Madame MARCEL  
Monsieur GRÉVIN a donné pouvoir à Monsieur BABAUT  
Monsieur LENGLET a donné pouvoir à Monsieur DESFOSES

Je ne sais pas s'il y a d'autres pouvoirs qui circulent ? Non. On va s'en tenir là en ce qui concerne les délégations de vote.

#### **Point 2 – Désignation des secrétaires de séances**

**Michel VILLAIN :**

L'assemblée a désigné Monsieur Pierre SAVREUX en tant que secrétaire et Madame Colette FINET en tant que secrétaire adjointe.

*Adopté à l'unanimité*

**Point 4 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 mars 2019**

**Alain GEST :**

Des questions concernant le Procès-Verbal du 15 mars 2019 ? Pas de question ni de remarque ? Très bien, nous continuons.

*Adopté à l'unanimité*

**Point 8 – Approbation du Compte de Gestion 2018**

**Françoise LACROIX :**

Le compte de gestion 2018 est donc totalement en accord avec le compte administratif.

Les résultats sont les suivants pour l'exercice 2018 :

- 218,00 € en investissement ;
- 469 283,94 € en fonctionnement ;
- un total de 469 501,94 €.

À la clôture de l'exercice 2018 c'est-à-dire en intégrant l'historique des excédents, on a :

- en investissement 1 372,91 € ;
- en fonctionnement 694 585,39 € ;
- un total de 695 958,30 €.

Donc, il n'y a pas eu de difficulté particulière pour boucler le compte de l'année 2018 en terme de technique comptable.

Après s'être assuré que Madame la Trésorière du Grand Amiens et Amendes a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, le comité syndical se prononce sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'année 2018.

*Adopté à l'unanimité*

**Point 6 – Approbation du Compte Administratif 2018**

Le compte administratif de l'exercice 2018 est arrêté comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Solde d'exécution 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	1 154,91 €	218,00 €	1 372,91 €
Fonctionnement	225 301,45 €	469 283,94 €	694 585,39 €
<b>TOTAL</b>	<b>226 456,36 €</b>	<b>469 501,94 €</b>	<b>695 958,30</b>

*Adopté à l'unanimité*

**Point 7 – Affectation des résultats 2018**

**Le comité syndical décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2018 :**

Report en fonctionnement R002 : 694 585,39 €

Report en fonctionnement R001 : 1 372,91 €

*Adopté à l'unanimité*

**Point 9 – Avenant A.D.S. 2017**

**Michel VILLAIN :**

Conformément aux dispositions des articles 7 « Moyens humains » et 9 « Dispositions financières » de la convention tripartite relative à l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols, il convient de prendre l’avenant annuel, qui a pour objet de définir les moyens humains mis à disposition à cette fin par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, et de déterminer le montant de la participation forfaitaire par unité de fonctionnement, pour l’année 2017, définissant le niveau du remboursement que la communauté de communes aura à effectuer auprès du Pôle Métropolitain pour couvrir cette mise à disposition.

Aussi, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, 7 agents relevant du service « Application du Droit des Sols » du Pôle Métropolitain ont été chargés de la mission d’instruction des autorisations et actes relatif à l’occupation des sols.

Sur la base des actes instruits par la commune signataire de la présente convention au cours des années 2013, 2014, 2015, le coût unitaire de l’équivalent acte s’établit par l’exercice 2017 à 259,475 €.

**Adopté à l’unanimité**

**Point 10 – Avenant A.D.S. 2018**

**Michel VILLAIN :**

Conformément aux dispositions des articles 7 « Moyens humains » et 9 « Dispositions financières » de la convention tripartite relative à l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols, il convient de prendre l’avenant annuel, qui a pour objet de définir les moyens humains mis à disposition, à cette fin, par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, et de déterminer le montant de la participation forfaitaire par unité de fonctionnement, pour l’année 2017, définissant le niveau du remboursement que la communauté de communes aura à effectuer auprès du Pôle Métropolitain pour couvrir cette mise à disposition.

Aussi, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, 7 agents relevant du service « Application du Droit des Sols » du Pôle Métropolitain ont été chargés de la mission d’instruction des autorisations et actes relatif à l’occupation des sols.

Sur la base des actes instruits par la commune signataire de la présente convention au cours des années 2014, 2015, 2016, le coût unitaire de l’équivalent acte s’établit par l’exercice 2018 à 234,325 €.

**Claude DEFLESELLE :**

Monsieur le Président, moi ça me surprend parce que pourquoi on n’est seulement en train de faire le calcul pour 2017 alors que nous sommes déjà en 2019 et je pense qu’on aurait pu déjà solder 2018. Là, les collectivités s’apprêtent à payer l’application droit des sols pour 2017, or je pense que l’on aurait pu régler en 2019 celui de 2018, cela serait plus clair et plus rapide.

[Pas de réponse - problème d’enregistrement audio – dysfonctionnement micro]

**Adopté à l’unanimité**

**Point 11 – Avenant à la convention entre L’ADUGA et le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois**

**Michel VILLAIN :**

Le solde de la subvention 2017 de 120 000 € sera versé sur 6 ans (20 000 € / an) de 2019 à 2024.

L’avenant n° 1 à la convention financière 2017 entre L’ADUGA et le Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois est approuvé.

**Adopté à l’unanimité**

**Point 12 – Versement par les E.P.C.I. membres d'un acompte sur les contributions statutaires 2019**

**Michel VILLAIN :**

Après adoption du budget 2019, les E.P.C.I. adhérant au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois versent un acompte sur les contributions dites statutaires correspondant à 66 % du montant de la contribution 2018.

Le montant de l'acompte de la contribution des E.P.C.I. au titre de l'année 2019 se décompose comme suit :

Communauté d'agglomération Amiens Métropole	170 046 €
Communauté de communes Territoire Nord Picardie	30 125 €
Communauté de communes Somme-Sud-Ouest	36 743 €
Communauté de communes Nièvre et Somme	27 144 €
Communauté de communes du Pays du Coquelicot	27 242 €
Communauté de communes Avre-Luce-Noye	21 815 €
Communauté de communes du Val-de-Somme	25 120 €
Communauté de communes du Grand Roye	23 711 €
TOTAL =	632 006 €

**Adopté à l'unanimité**

**Point 13 – Désignation des membres du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois à l'ADUGA**

Le comité syndical désigne les représentants du Pôle Métropolitain au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'ADUGA :

1/ Titulaire : Jean-François CLAISSE	- Suppléante : Caroline BOHAIN
2/ Titulaire : Colette FINET	- Suppléante Sonia HAMADI
3/ Titulaire : Dominique DE WITASSE-THÉZY	- Suppléant : Patrick DESSEAUX
4/ Titulaire : Francine BRIAULT	- Suppléant : Julien HERNANDEZ
5/ Titulaire : Ernest CANDELA	- Suppléante : Florence RODINGER
6/ Titulaire : Marie-Christine MAILLART	- Suppléant : Youssef AMARA
7/ Titulaire : Bénédicte THIÉBAUT	- Suppléant : Jean-Pierre DESTOMBES
8/ Titulaire : Bernard LEPERS	- Suppléant(e) : ---
9/ Titulaire : Anna-Maria LEMAIRE	- Suppléant : Michel LETESSE
10/ Titulaire : Michel WATELAIN	- Suppléant : Franck BEAUVARLET
11/ Titulaire : Joseph BLEYAERT	- Suppléant : Xavier LENGLET
12/ Titulaire : François DURIEUX	- Suppléant : Laurent SOMON
13/ Titulaire : Jean-Louis GRÉVIN	- Suppléant : Denis DEMARCY

Le comité syndical désigne le représentant du pôle métropolitain au sein du bureau de l'ADUGA :

- 1/ Ernest CANDELA
- 2/ ---

**Adopté à l'unanimité**

**Point 3 – Communication du Président**

**Alain GEST :**

Le solde de 120 000 € de la subvention de fonctionnement que le Pôle Métropolitain devait verser à l'ADUGA au titre de l'exercice 2017 n'ayant pas été versé, la régularisation de ce reliquat fera l'objet d'un avenant à la convention de financement [POINT N°11].

**Point 14 – Convention entre le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois et la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest concernant le Plan de Mobilité Rurale**

**Alain GEST :**

En tant que maître d'ouvrage du SCoT, le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois est maître d'ouvrage de l'élaboration du Plan de Mobilité Rurale sur le territoire de la communauté de communes Somme Sud-Ouest.

La mise en œuvre du PMRu s'inscrit sur plusieurs années et nécessite le recrutement d'un chargé de mission pour :

- assurer la coordination des différents acteurs de la mobilité du territoire ;
- assurer le pilotage et/ou la réalisation ou la coordination d'actions sous maîtrise d'ouvrage du Pôle Métropolitain ou de la CC2SO ;
- rechercher des financements pour la mise en œuvre des actions du plan ;
- mobiliser les autres maîtrises d'ouvrage pour la mise en œuvre du plan ;
- suivre et évaluer des actions réalisées ;
- préparer et animer des comités de pilotage, techniques et de suivi ;
- assurer la promotion du plan ou de certaines de ses actions dans les autres E.P.C.I. du Grand Amiénois.

La CC2SO a souhaité participer au financement du poste de chargé de mission comprenant : le salaire, les déplacements, les frais d'installation (ordinateur, bureau) et les frais liés aux actions de communication, animation, accompagnement individualisé, en versant une contribution supplémentaire.

Cette participation est calculée sur le montant H.T. estimé des frais. Elle est de 20 % des dépenses H.T. Le montant du fonds de concours est estimé à 40 000,00 € H.T. et pourra varier en fonction du coût réel du salaire du chargé de mission et des frais engagés.

***Adopté à l'unanimité***

**Point 15 – Nomination d'un représentant du Pôle Métropolitain au sein de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)**

**Alain GEST :**

Le comité syndical désigne Claude DEFLESSELLE pour représenter le Président en réunion de la CDPENAF.

***Adopté à l'unanimité***

**Point 16 – Adhésion à Somme Numérique**

**Alain GEST :**

Afin d'exercer leurs missions, les agents du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois doivent disposer d'outils de communication numériques permettant le bon fonctionnement de l'administration électronique.

Le syndicat mixte Somme numérique, créé en 1998, propose des moyens mutualisés pour le développement de l'administration électronique dont :

Service	Tarif annuel HT	Compléments
1- Télétransmission des actes au contrôle de légalité	50,00 €	Hors certificat
2- Plateforme de dématérialisation des marchés public	200,00 €	Formation + 150 €/pers (si groupe de 8)
3- Gestion de nom de domaine (unité)	10,00 €	
4- Hébergement de site	50,00 €	1 site, 1 base de données, sur serveur mutualisé
5- Messagerie collaborative Zimbra	20€/compte de messagerie +5€/compte en stockage limité	Mise en service 10 € H.T. la 1 <sup>er</sup> année
6- Adhésion au groupement de commandes télécoms	100,00 €	
Pack DEMAT (1+2+3+4)	300,00 €	

Les tarifs annuels indiqués ont été définis en 2017 et font l'objet d'une révision annuelle selon une formule définie dans la convention. De nouveaux services pourraient être prochainement proposés.

**Adopté à l'unanimité**

**Point 17 – Poste de Direction**

**Alain GEST :**

L'article 1 de la délibération n°2018/21 est modifié comme suit :

« Le comité syndical décide la création des 8 postes suivants au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois :

- *Emploi administratif :*
  - o 1 assistante de direction – rédactrice territoriale
- Emplois de la filière administrative ou technique (attaché principal, ingénieur, ingénieur principal) :
  - o 1 DGS à mi-temps jusqu'au 30 juin 2019, puis à plein temps à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;
  - o 1 chargé(e) de mission SCoT ;
  - o 1 chargé(e) de mission Tourisme ;
  - o 1 chargé(e) de mission Promotion / Prospection en matière de développement économique ;
  - o 1 chargé(e) de mission Santé, Emploi et Insertion ;
  - o 2 chargé(e)s de mission Plan Climat Air Energie. »

**Adopté à l'unanimité**

**Point 5 – Décision(s) du Président**

Période du 15 mars 2019 au 17 mai 2019 :

- 9 avril 2019 : Arrêté portant délégation de signature de Monsieur le Président à Monsieur Frédéric CHARLEY, en sa qualité de Directeur du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

**Dont Acte**

**Point 18 – Remboursement des frais de déplacement des Vice-présidents**

Les remboursements sont effectués trimestriellement (janvier / avril / juillet / octobre) selon des barèmes définis pour les frais d'hébergement, les frais de restauration, les frais de transports, les frais de stationnement et les frais kilométriques.

Les frais pris en compte :

- les déplacements pour participer aux Commissions, aux Bureaux et au Comités Syndicaux ;
- les déplacements pour participer aux réunions en lien avec la délégation ;
- les frais de repas liés aux déplacements et réunions lorsque ces derniers ont lieu sur le temps de repas.

Afin de solliciter le remboursement de leurs frais engagés dans le cadre de leur Vice-présidence, les élus devront retourner un état des frais dûment complété.

**Adopté à l'unanimité**

**Point 19 – Question(s) Diverse(s)**

Intervention de Monsieur Jean-Jacques STOTER, Vice-président en charge du Conseil de Développement en Commun.

[Problème d'enregistrement audio – Dysfonctionnement micro]

**La séance est levée à 15h43.**

**Le Président,  
Alain GEST.**